



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01200

Numéro SIREN : 350 103 875

Nom ou dénomination : CLUB EQUILIBRE

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2017 sous le numéro de dépôt B2017/004432

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/004432**
n°de gestion : **1989B01200**
n°SIREN : **350 103 875 RCS Lyon**

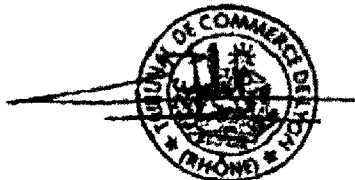
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 15/02/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CLUB EQUILIBRE - Société à responsabilité limitée
36 route de Saint-romain 69450 Saint-cyr-au-mont-d'or -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4831284

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL CLUB EQUILIBRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		36 Route de Saint Romain 69450 ST CYR AU MONT D'OR		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 3 8 7 5 0 0 0 1 8		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/08/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 485	AG	2 485	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 450	AK	4 577	872
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 006	AO	1 006	
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	252 853	AS	202 341	50 511
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 070 654	AU	931 327	139 327
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	220	CV		220
		Créances rattachées à des participations	BB	<i>copie</i>	BC	<i>continue</i>	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	661	BI		661
	TOTAL (II)		BJ	1 333 332	BK	1 141 738	191 593
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 769	BM		5 769
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	230 310	BY		230 310
		Autres créances (3)	BZ	105 743	CA		105 743
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	4 306	CG		4 306	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 470	CI		11 470	
	TOTAL (III)	CJ	357 599	CK		357 599	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 690 932	1A	1 141 738	549 193	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
CP							
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations		Stocks		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL CLUB EQUILIBRE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 21 000)			DA	21 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 702	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	139	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	32 750	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	59 592	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	132 840	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	61 763	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	173 519	
	Dettes fiscales et sociales			DY	116 892	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4 585	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	489 600		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	549 193		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	475 033	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	97 270		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL CLUB EQUILIBRE							Néant ☐ *		
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC	
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	1 083 437	FH		FI	1 083 437
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 083 437	FK		FL	1 083 437
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	9 535
	Autres produits (1) (11)							FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 092 978
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	19 110
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	(833)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	543 725
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	13 284
	Salaires et traitements*							FY	316 155
	Charges sociales (10)							FZ	113 645
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations {					GA	61 168
			- dotations aux amortissements*					GB	
			- dotations aux provisions*					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	122
	Autres charges (12)							GF	1 066 378
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GG	26 599	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*							GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*							GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GL	2
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GN	
	Différences positives de change							GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GP	2
	Total des produits financiers (V)							GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GR	4 017
	Intérêts et charges assimilées (6)							GS	
	Différences négatives de change							GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GU	4 017
	Total des charges financières (VI)							GV	(4 014)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GW	22 584
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL CLUB EQUILIBRE**Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	328	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	328	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 551	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 686	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 358)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(11 524)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 093 308	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 060 558	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 750	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 535	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	37	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		135		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 551		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			328	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CLUB EQUILIBRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 549 194 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 750 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 14 945 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 10 453 euros) a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 935			7 935
Immobilisations incorporelles	7 935			7 935
- Terrains	1 007			1 007
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 592	14 216	31 954	252 854
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 172 667	42 762	165 417	1 050 013
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 523	1 233	43 113	20 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 506 789	58 211	240 484	1 324 515
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	218	2		220
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	662			662
Immobilisations financières	880	2		882

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		58 211	2	58 213
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		240 484		240 484
Scissions				
Mises hors service				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 046	1 017		7 063
Immobilisations incorporelles	6 046	1 017		7 063
- Terrains	1 007			1 007
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 120	18 176	31 954	202 342
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 034 650	41 090	163 865	911 875
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 680	885	43 113	19 453
Immobilisations corporelles	1 313 457	60 152	238 933	1 134 676

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 348 186 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	662		662
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	230 310	230 310	
Autres	105 743	105 743	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 471	11 471	
Total	347 524	347 524	662
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIR A RECEVOIR	4 877
ETAT - PDTS A RECEVOIR	1 851
ETAT - CICE PAR	10 453
Total	17 181

Notes sur le bilan**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 21 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 85 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 489 601 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	97 270	97 270		
- à plus de 1 an à l'origine	35 570	21 003	14 567	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 520	173 520		
Dettes fiscales et sociales	116 892	116 892		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	66 348	66 348		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	18 726			
(**) Dont envers les associés	85			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	19 299
INTERETS COURUS	140
CONGES A PAYER	22 828
ORG.SOC.CH/CONGES PAYES	9 588
ETAT CHARGES A PAYER	7 048

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 463		

PhL/JB

CLUB EQUILIBRE
Société à responsabilité limitée au capital de 21 000 €
Siège social : 36 Route de Saint Romain 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR
350 103 875 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 FEVRIER 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2016

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 750,32 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 750,32 €
- à titre de dividendes aux associés	32 340,00 €
soit 1,54€ par part	
- le solde au compte « Autres réserves »	410,32 €

Le paiement des dividendes sera effectué sans délai.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1,54 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 32 338,46 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2016.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
31 août 2013	27 090,00 €	1,29 €	27 088,71 €
31 août 2014	45 990,00 €	2,19 €	45 987,81 €
31 août 2015	23 940,00 €	1,14 €	23 938,86 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Février 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

